

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève des Inscrits

LES CAPITAINES OFFRENT LEUR MEDIATION AUX INSCRITS. — LA GREVE CONTINUE.

Marseille, 3 juin. — Dans une réunion tenue aujourd'hui, les capitaines au long cours ont voté un ordre du jour décidant de ne pas suivre le mouvement gréviste ; engageant les inscrits maritimes à regagner leur bord et à leur adresser un cahier de leurs revendications, leur promettant de s'occuper entre eux et les armateurs pour leur faire obtenir satisfaction sur certains points.

De leur côté, les inscrits maritimes ont tenu une réunion pour protester contre les affiches diffamatoires placardées cette nuit et dirigées contre le secrétaire général, M. Rivière.

Une plainte en diffamation va être déposée à ce sujet entre les mains du Procureur de la République.

Avant de se séparer, les inscrits maritimes ont voté la continuation de la grève.

Suicide d'un vieillard

Lyon, 3 juin. — Un vieillard de 78 ans, nommé Aynard, s'est tiré cet après-midi, un coup de revolver dans la tête, près de la porte de la gare.

Le malheureux se serait tué à la suite d'une discussion avec sa femme.

Les exécutions en Russie

Saint-Petersbourg, 3 juin. — Suivant les statistiques publiées, il y a eu 1139 exécutions en 1907, et 825 en 1908.

Les terroristes ont causé la mort de 3.500 personnes en 1907 et 1820 personnes en 1908.

Terrible accident dans les Alpes

SIX ALPINISTES DANS L'ABIME. — QUATRE MORTS. — DEUX BLESSES.

Turin, 3 juin. — On mande à la « Stampa » de San-Dalmazzo-de-Tende :

Un groupe de six alpinistes, dont quatre Français, nommés Gérard, Bonroux, Tappet et Flandre et deux Italiens étaient partis de Saint-Germain (France) pour faire l'ascension des montagnes environnantes.

Trois guides français conduisaient les alpinistes qui ont voulu monter sur la Grande Dent dont le sommet n'avait jamais été atteint. La descente s'effectuait avec une grande difficulté, les cordes étant insuffisantes. A un certain moment, les cordes se sont rompues. Les excursionnistes sont tombés dans l'abime. Seuls les guides ont pu s'enlever en s'accrochant aux rochers. Tous les Français sont morts.

Les Italiens ont été transportés à Toison dans un état désespéré.

L'entrevue du Tsar et du Kaiser

Berlin, 3 juin. — On déclare dans les milieux autorisés qu'il est possible que M. de Bulow accompagne l'empereur, lors de son entrevue avec le Tsar et la situation intérieure le lui permet.

On sait que le Reichstag rentre vers le 15 juin et que M. de Bulow doit y prendre la parole lors de la première séance au sujet de la réforme financière.

M. de Schoen accompagnera l'empereur dans le cas où M. de Bulow serait retenu à Berlin.

L'exposition de Stockholm

L'arrivée des délégués français

Stockholm, 3 juin. — Le vice-président du Conseil municipal de Paris et deux membres du Conseil, qui ont accepté l'invitation de la ville de Stockholm pour assister à l'ouverture de l'Exposition de l'art industriel, sont arrivés ce matin.

Ils ont été reçus à la gare par le président du Conseil municipal de Stockholm et les organisateurs de l'Exposition. La réception a été très chaleureuse.

Les places étaient ornées de drapeaux tricolores. Les journaux publient des articles de bienvenue, en français, manifestant une grande sympathie pour Paris et sa population.

Un lunch en leur honneur a été donné par le gouvernement de Stockholm.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A OUDEZEELE

Un fraudeur assassine le garde-champêtre

Un épouvantable drame vient de se dérouler à Oudezeele, commune de 700 habitants du canton de Steenwoude.

La suite de circonstances encore incertaines, un fraudeur a frappé de quinze coups de couteau le garde-champêtre de la commune qui est mort de ses blessures.

L'heure tardive à laquelle il a été connu à Hazebrouck, la nouvelle du drame n'a pas permis au parquet de se rendre ce soir sur les lieux.

Il commencera son enquête aujourd'hui vendredi.

A WATTELOS

Suicide d'un alcoolique

Hier matin à la première heure, on a trouvé pendu dans son grenier, Henri Delcourt, manouvrier, âgé de 42 ans, demeurant 74, rue du Rivage. On croit que ce malheureux qui était alcoolique et avait cru devoir se livrer depuis quelques jours à la forte nœce se sera suicidé dans une crise de délirium tremens.

L'affaire Griffuelhes

LA DISCUSSION DES COMPTES DE LA C. G. T.

Paris, 3 juin. — La conférence des Fédérations et des Bourses du Travail a repris la discussion de son ordre du jour en séance publique, cet après-midi.

A l'ouverture de la séance, M. Lechevalier, délégué de la Bourse du Travail de Villeneuve-sur-Loire, a déclaré qu'après le vote de cette nuit, il doit se retirer du congrès.

M. Luquet exprime ses regrets :

« J'aurais désiré, dit-il, que M. Lechevalier fut là pour entendre les explications que j'aurais fournies sur les différentes questions qui doivent être soulevées, en vertu de la décision prise cette nuit ».

M. TESCHÉ fait observer qu'avant d'en venir aux questions doit par M. Luquet, on doit épuiser l'ordre du jour.

M. LUQUET réplique. Peu lui importe l'heure à laquelle viendra cette discussion, pourvu qu'elle ait lieu.

L'AFFAIRE DUPONT

Le rapport du lieutenant Bigand est terminé

Paris, 3 juin. — Le commandant Archimbaud, accompagné par M. Mangon, a eu ce soir une longue entrevue avec le ministre de la marine.

Le lieutenant de vaisseau Bigand, a terminé son rapport auquel il a travaillé durant toute l'après-midi, à son domicile particulier.

Le commissaire du gouvernement a employé son après-midi, rue Royale, à l'étude des documents saisis chez l'ancien chef de cabinet de M. Thomson, de façon à pouvoir donner sans retard et en connaissance de cause ses conclusions dès que le lieutenant de vaisseau Bigand lui aura remis officiellement son rapport.

La Douma et la peine de mort

Saint-Petersbourg, 3 juin. — La commission de la Douma a rejeté le projet de loi concernant l'abolition de la peine de mort.

Elle a, d'autre part, recommandé l'abrogation de la loi martiale partout où le mouvement révolutionnaire a cessé.

Le mystère d'Antony

L'ENQUETE

Paris, 3 juin. — Le poison absorbé par Mme Gervais est de l'acide cyanhydrique. On croit qu'elle aura pris le flacon dans une armoire qui se trouve dans la chambre de la bonne et où la police a saisi plusieurs autres flacons de poison.

Des gens renseignés prétendent que cette affaire, déjà riche en épisodes curieux, promet des incidents plus sensationnels encore.

M. Gervais, qui a eu déjà connaissance des impressions contradictoires provoquées par les circonstances du drame, ne veut pas rester sous le coup de soupçons injurieux. Il a écrit ce matin même au procureur de la République pour être entendu d'urgence et lui fournir toutes les explications de nature à faire la lumière sur le drame.

S'il a des poisons chez lui, c'est qu'il est professeur de physique et de chimie. Les fioles sont d'ailleurs réglementairement munies d'étiquettes rouges portant en noir le mot : poison.

Violent orage à Paris

Paris, 3 juin. — Un violent orage accompagné de grêle et d'une pluie torrentielle s'est abattu ce soir vers sept heures sur Paris.

M. Caillaux démissionnerait

Paris, 3 juin. — La « Presse » annonce, sous toutes réserves, que M. Caillaux donnerait sa démission de ministre des finances pour prendre la présidence du conseil d'administration d'un puissant établissement, le remplacement d'un grand financier disparu depuis peu.

Une fillette écrasée par un automobile

Valence, 3 juin. — Un terrible accident d'automobile s'est produit ce matin à dix heures, dans la commune de Bourg-Valence, sur la route nationale.

Une automobile, appartenant à M. Bouvard, industriel à Lyon, et conduite par son chauffeur, se dirigeait sur cette ville, lorsqu'elle arriva à Maculain, la voiture dut ralentir à cause d'un embarras de voitures.

A ce moment, la jeune Marie Dubourg, âgée de 5 ans, n'ayant pas vu venir l'automobile qui lui masquait ses véhicules encombrant la voie publique, s'engagea dans la partie de la route restée libre.

A ce moment la machine, du poids de 2.000 kilos, passa sur le corps de la fillette, qui fut presque décapitée.

Le mort avait été instantané. Le parquet a ouvert une enquête.

Une tempête à Brest

Brest, 3 juin. — Une tempête souffle avec violence.

Le bateau de pêche « Mutin » a sombré près de la pointe Stiff. Le patron et son fils ont été engloutis. Les épaves du bateau sont venues à la côte.

La visite de Guillaume II au Tsar

Berlin, 3 juin. — Les agences officielles confirment la nouvelle de la visite de l'empereur d'Allemagne à Nicolas II dans les eaux russes.

Guillaume II s'embarquera probablement à Dantzig. L'empereur sera accompagné pendant les trois journées du voyage par le chancelier ou par M. de Schoen.

C'est sur l'initiative de Guillaume II, l'été prochain, de Pétersbourg, que la rencontre avec le tsar dans les eaux de Finlande a été décidée. Le tsar et la tsarine, qui ne devaient commencer leur croisière d'été que vers le 20 juin, ont avancé cette date. Le yacht « Standard » partira le 14 pour la Finlande. Les ministres des affaires étrangères, de la marine et de la cour accompagneront les souverains. On attache une grande importance politique à cette rencontre.

A Valenciennes

Chute mortelle à l'Hôpital Général

Le bruit d'un accident mortel à l'Hôpital Général s'est répandu dans la journée d'hier en ville. Mais l'administration hospitalière, comme la militaire, ayant plutôt comme règle un silence prudent, ce n'est qu'assez tard qu'on a pu avoir confirmation de ces faits, dont voici la substance :

Cliquet Elie, 67 ans, originaire de Quarembelle, ancien terrassier, avait été pensionnaire de l'hôpital. Il l'avait quitté dernièrement pour rechercher du travail. Il était du reste fort connu en ville sous le nom du grand Elie.

Il y a quelques jours, il passait au bureau de police, pour demander un bon de pain. Il était rentré ensuite à l'établissement, où se trouve également sa sœur.

Jendredi matin donc, on le trouvait, le crâne fracturé, dans la cour de la chapelle.

Une fenêtre dans le couloir du second étage, à dix ou douze mètres de haut, était ouverte. Près de la baie une chaise était placée.

L'accident s'était produit vers sept heures et demie, pendant que les pensionnaires se trouvaient à la messe.

SUICIDE OU ACCIDENT ?

La police a commencé une enquête qui, jusqu'aujourd'hui, n'a apporté que ces renseignements sommaires ; il n'y aurait eu, dit-on, aucun témoin du fait.

Cliquet est-il tombé accidentellement ou s'est-il voulu se suicider ?

Mystère.

En tout cas, sa fin navrante prouve-t-elle que la surveillance congréganiste soit à l'abri de tout reproche et de toute responsabilité ?

A Lille

Un Officier en Conseil de Guerre

ACCUSE DE DETOURNEMENTS ET D'INSOUMISSION UN LIEUTENANT D'ADMINISTRATION EST CONDAMNE A 5 ANS DE PRISON ET A LA DESTITUTION

Le conseil de guerre du premier corps, a jugé hier par contumace, l'officier d'administration de deuxième classe, Jules Carot, engagé volontaire en 1894, comptant quinze années de service et de nombreuses campagnes, il était affecté à la Chèfferie de Valenciennes, après avoir appartenu pendant près de trois ans à l'administration de la Côte d'Ivoire.

Après son départ de cette colonie, on s'aperçut d'irrégularités, d'erreurs graves dans sa comptabilité. Le ministre de la guerre fit ouvrir une enquête et l'officier incriminé fut révoqué de son poste et placé sous le coup de la grave accusation qui pesait sur lui.

Le 25 décembre, Carot arriva à Bordeaux, signa sa feuille de réquisition d'embarquement, mais fut introuvable au moment du départ du paquebot. Il n'a pas été revêtu de son uniforme.

Comme il se trouve toujours sous l'autorité du commandant du premier corps d'armée, Carot était traduit hier devant le conseil de guerre, présidé par le colonel de Lartigue, du 43^e de ligne et composé d'un chef de bataillon, de trois capitaines et de deux lieutenants.

Le commissaire du gouvernement, le commandant Joivet a prononcé un réquisitoire des plus sévères, et le conseil a condamné Carot, par défaut, à cinq ans de prison et à la destitution.

Le drame de Sainghin-en-Weppe

Nouveaux détails. — Le blessé dont l'état inspire toujours de vives inquiétudes accuse formellement son meurtrier.

Nous avons relaté le drame mystérieux qui s'est déroulé dimanche dans cette paisible commune et causant une profonde émotion.

Nous avons dit comment après avoir passé la soirée ensemble, Régis Lallement, soldat au 84^e d'infanterie, qui était venu en permission de 24 heures, ayant passé la soirée avec son camarade Louis Magret, était rentré vers 10 heures, en compagnie de son frère.

Que se passa-t-il entre eux ? C'est ce que l'enquête ne tardera pas à éclaircir. La mère du jeune Magret les entendit rentrer, et c'est du moins ce qu'elle a raconté dans sa déposition, aperçut son fils qui soutenait Lallement tout ensanglanté et qui ne tarda pas à tomber sans connaissance, ayant le crâne défoncé.

Il lui expliqua que son camarade était pris de boisson et qu'il s'était blessé à la tête. (C'est la même version que Louis Magret a fournie à la gendarmerie.) Elle lui donna des soins puis alla avertir le père de Lallement, lequel accourut et fit transporter son fils à son domicile où il dut subir l'opération du trépan.

Les malheureux père a affirmé aux gendarmes que son garçon qui était sorti du coma parvint à articuler ces mots : « C'est Louis Magret qui m'a tué ».

Le docteur Delabarre, médecin à Sainghin qui, avec son collègue Legrand a pratiqué la grave opération estime que la blessure provient d'un coup porté avec une extrême violence de haut en bas par un instrument contondant, soit un couteau fermé, soit une clef, et ne peut provenir d'une chute.

Il a retiré des esquilles du crâne lesquelles ont été mises dans un flacon d'alcool et déposées au greffe du tribunal.

Quand les gendarmes de La Bassée vinrent le 1er jour, vers une heure du matin, pour arrêter Magret qui se trouvait à l'as-taminet Dutoit, ce dernier en les voyant s'écria avant même qu'ils eussent adressé la parole : « C'est malheureux, je n'ai pas frappé Lallement avec un casse-tête, je ne l'ai nullement touché ».

Il avait du reste dans la journée déclaré à une personne qu'il connaissait : « Je vais en prison à Lille, parce qu'on va m'enlever pour l'affaire Lallement ».

Aussi les déclarations qu'il a faites, prétendant que Lallement s'était blessé en tombant n'ont-elles obtenu aucune créance.

Magret est âgé de 21 ans. Sa réputation est détestable. Ivrogne, paresseux, débauché, il bat sa mère pour en obtenir de l'argent.

L'état de sa victime reste toujours alarmant. Si le malheureux en réchappe il en aura pour longtemps à se remettre.

L'Enquête sur la Marine

La commission se prononce pour le maintien de Rochefort comme port militaire.

Paris, 3 juin. — La commission de la marine a approuvé aujourd'hui le rapport de M. Roblin, tendant au maintien des ports de Rochefort et de Lorient comme ports de plein exercice.

Elle a entendu ensuite le rapport verbal de M. Le Bail, député du Finistère, relatif au recrutement de l'armée de mer. Elle a comparé le système actuel de recrutement avec celui du projet gouvernemental et la législation maritime étrangère.

La commission a ensuite examiné la proposition de loi de M. Lamy, tendant à l'extinction de la loi du 17 avril 1907 les bateaux de moins de 60 tonnes, et se livrant à la petite pêche.

M. Le Bail, rapporteur, et MM. Alard, Chauvet, Guilleux, Doumer et Guernier ont pris part à la discussion.

La commission a émis un avis favorable au principe de la proposition de loi.

LE DISCOURS D'EDWARDS

Le citoyen Edwards se réjouit de voir le ciel sourire aux délégués.

Il regrette l'absence au mort de vétérans de l'Internationale minière et celle des mineurs américains. Les mineurs organisés sont la plus grande force syndicale du monde entier. Ils sont des internationalistes et des pacifistes par excellence.

L'orateur rappelle qu'il y a vingt ans, lors du premier congrès de mineurs, qui eut lieu à Jolimont, les étrangers virent le champ de bataille de Waterloo, et le vieux Hurp, l'un des fondateurs de l'Internationale, qu'on est heureux de revoir ici en bonne santé, dit alors, dans un discours, que si la nouvelle Fédération des mineurs contribuait tout au moins par son action à rendre les guerres moins possibles, moins fréquentes, ce serait déjà un résultat considérable.

A mon tour, aujourd'hui, s'écria en terminant Edwards, je dis que la seule concurrence qui doit exister entre les pays, c'est cette noble émulation pour toujours plus de concorde et pour diminuer les menaces de conflits entre nations.

LE DISCOURS DE MAROLLE

Après que Goniaux eut répondu à ce discours du président, le citoyen Marolle, au nom des Belges, vint remercier les allemands pour leur cordiale réception.

La Belgique, dit-il ensuite, si elle est un petit pays sur la carte de l'Europe, a cependant dans la monde un grand rôle à jouer. Elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre.

Après que Goniaux eut répondu à ce discours du président, le citoyen Marolle, au nom des Belges, vint remercier les allemands pour leur cordiale réception.

La Belgique, dit-il ensuite, si elle est un petit pays sur la carte de l'Europe, a cependant dans la monde un grand rôle à jouer. Elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 3 juin. — La commission d'administration générale et de décentralisation s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Beaupier.

Le rapporteur, M. Chaigne, a établi les rapprochements et les divergences existant entre le texte précédemment adopté par la commission et le texte du projet de loi.

La commission a décidé de maintenir le chapitre relatif au recrutement et a renvoyé à demain, vendredi, l'examen du texte concernant l'avancement, la discipline et les associations de fonctionnaires.

Le mystère d'Antony

MORT TRAGIQUE D'UNE JEUNE FEMME

Paris, 3 juin. — Une jeune femme d'Antony, Mme Gervais, s'est empoisonnée en absorbant de l'acide cyanhydrique. Le drame s'est déroulé la nuit, en présence du mari, instituteur libre. Cette tragédie pose des questions troublantes, car des bruits mystérieux et graves avaient couru, il y a quelques temps, sur le compte de Mme Gervais.

Elle était en secondes noces et père d'un enfant né de son premier mariage. M. Gervais fut brusquement abandonné le 3 mai dernier, par sa femme, au cours d'un achat dans un bazar. Le mari, en rentrant chez lui, aurait trouvé dans un meuble des lettres établissant que sa femme, qui avait des relations extra-conjugales, s'était rendue coupable, par deux fois, de suppression d'enfant.

Le drame

Bien que séparés, M. Gervais et sa femme échangeaient une correspondance suivie. Il semblait que cette aventure, si féconde en incidents extraordinaires, fut terminée, quand la population d'Antony apprit que Mme Gervais avait réintégré le domicile conjugal.

On sut qu'elle s'était présentée chez son mari, qui avait consenti à la reprendre, à la condition qu'elle lui donnerait un enfant.

Dimanche, Mme Gervais était allée visiter ses frères qui habitent Paris ; elle passa le lundi de Pentecôte à Antony. Mardi, elle revint chez elle vers quatre heures. Les deux époux causaient amicalement après le dîner jusqu'à onze heures. Puis ils gagnèrent leurs chambres respectives. Mais avant, Mme Gervais aurait manifesté le désir, pour que la réconciliation fut complète, de partager le lit de son mari ; celui-ci refusa. Une heure plus tard, Mme Gervais descendit dans la chambre de M. Gervais et réitéra sa demande.

— Tu connais nos conventions, dit ce dernier ; je n'ai autorisé ton retour ici qu'à la condition que nous vivrions séparés.

— Tu refuses ? s'écria Mme Gervais ; eh bien ! tant pis, tu l'auras voulu !

Rapidement, elle versa dans un verre le contenu d'une fiole qu'elle tenait cachée et absorba d'un trait le liquide, avant que son mari ait pu faire un geste pour la retenir.

Deux minutes s'étaient écoulées à partir de ce moment que Mme Gervais descendit dans la chambre de M. Gervais et réitéra sa demande.

— Tu connais nos conventions, dit ce dernier ; je n'ai autorisé ton retour ici qu'à la condition que nous vivrions séparés.

— Tu refuses ? s'écria Mme Gervais ; eh bien ! tant pis, tu l'auras voulu !

Rapidement, elle versa dans un verre le contenu d'une fiole qu'elle tenait cachée et absorba d'un trait le liquide, avant que son mari ait pu faire un geste pour la retenir.

Deux minutes s'étaient écoulées à partir de ce moment que Mme Gervais descendit dans la chambre de M. Gervais et réitéra sa demande.

DANS LA REGION

A HARNES

Arrestation d'un satyre

LA GENDARMERIE ARRETE UN SEXAGENAIRE SOULEUR D'ENFANTS ET EN OBTIENT DES AVEUX COMPLETS

Un ignoble personnage, émué laïque de l'abbé Canipet, vient d'être arrêté par les gendarmes de Lens, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs.

Il y a quelques jours, le sieur Delcroix Henri, 58 ans, dit Mingris, se querellait avec sa femme et la rossait d'importance. La femme porta plainte. Les gendarmes Lechon et Vente furent chargés de l'enquête.

En interrogeant les intéressés, ils furent amenés à demander à Delcroix s'il avait déjà été condamné.

« Je crois bien ! s'exclama la femme. Et si je voulais tout dire, il le serait encore comme il faut ! »

A ces paroles, les gendarmes dressèrent l'oreille. Ils insistèrent et, après quelques réticences, elle lui raconta que, vers la fin d'avril, son mari s'était livré à des actes immoraux sur de jeunes garçons.

L'enquête changea aussitôt d'allure. Des recherches habilement conduites, firent retrouver les jeunes gens qui avaient été les victimes du libidineux sexagénaire. Et c'est ainsi qu'on apprit qu'à plusieurs reprises, la rue de Grassin, qui donne sur la Grande Rue, et l'ombre qui règne autour du bâtiment sacré furent témoins de scènes sur lesquelles on nous permettra de ne pas insister.

Les déclarations des enfants qui sont tous âgés de moins de quinze ans, furent formelles et ne laissant aucun doute, Delcroix, dit Mingris fut à son tour interrogé, et sous la pression de ces aveux complets, il fut assisté mis en état d'arrestation et déferé au parquet.

LE DISCOURS D'EDWARDS

Le citoyen Edwards se réjouit de voir le ciel sourire aux délégués.

Il regrette l'absence au mort de vétérans de l'Internationale minière et celle des mineurs américains. Les mineurs organisés sont la plus grande force syndicale du monde entier. Ils sont des internationalistes et des pacifistes par excellence.

L'orateur rappelle qu'il y a vingt ans, lors du premier congrès de mineurs, qui eut lieu à Jolimont, les étrangers virent le champ de bataille de Waterloo, et le vieux Hurp, l'un des fondateurs de l'Internationale, qu'on est heureux de revoir ici en bonne santé, dit alors, dans un discours, que si la nouvelle Fédération des mineurs contribuait tout au moins par son action à rendre les guerres moins possibles, moins fréquentes, ce serait déjà un résultat considérable.

A mon tour, aujourd'hui, s'écria en terminant Edwards, je dis que la seule concurrence qui doit exister entre les pays, c'est cette noble émulation pour toujours plus de concorde et pour diminuer les menaces de conflits entre nations.

LE DISCOURS DE MAROLLE

Après que Goniaux eut répondu à ce discours du président, le citoyen Marolle, au nom des Belges, vint remercier les allemands pour leur cordiale réception.

La Belgique, dit-il ensuite, si elle est un petit pays sur la carte de l'Europe, a cependant dans la monde un grand rôle à jouer. Elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre.

Après que Goniaux eut répondu à ce discours du président, le citoyen Marolle, au nom des Belges, vint remercier les allemands pour leur cordiale réception.

La Belgique, dit-il ensuite, si elle est un petit pays sur la carte de l'Europe, a cependant dans la monde un grand rôle à jouer. Elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 3 juin. — La commission d'administration générale et de décentralisation s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Beaupier.

Le rapporteur, M. Chaigne, a établi les rapprochements et les divergences existant entre le texte précédemment adopté par la commission et le texte du projet de loi.

La commission a décidé de maintenir le chapitre relatif au recrutement et a renvoyé à demain, vendredi, l'examen du texte concernant l'avancement, la discipline et les associations de fonctionnaires.

Le mystère d'Antony

MORT TRAGIQUE D'UNE JEUNE FEMME

Paris, 3 juin. — Une jeune femme d'Antony, Mme Gervais, s'est empoisonnée en absorbant de l'acide cyanhydrique. Le drame s'est déroulé la nuit, en présence du mari, instituteur libre. Cette tragédie pose des questions troublantes, car des bruits mystérieux et graves avaient couru, il y a quelques temps, sur le compte de Mme Gervais.

Elle était en secondes noces et père d'un enfant né de son premier mariage. M. Gervais fut brusquement abandonné le 3 mai dernier, par sa femme, au cours d'un achat dans un bazar. Le mari, en rentrant chez lui, aurait trouvé dans un meuble des lettres établissant que sa femme, qui avait des relations extra-conjugales, s'était rendue coupable, par deux fois, de suppression d'enfant.

Le drame

Bien que séparés, M. Gervais et sa femme échangeaient une correspondance suivie. Il semblait que cette aventure, si féconde en incidents extraordinaires, fut terminée, quand la population d'Antony apprit que Mme Gervais avait réintégré le domicile conjugal.

On sut qu'elle s'était présentée chez son mari, qui avait consenti à la reprendre, à la condition qu'elle lui donnerait un enfant.

Dimanche, Mme Gervais était allée visiter ses frères qui habitent Paris ; elle passa le lundi de Pentecôte à Antony. Mardi, elle revint chez elle vers quatre heures. Les deux époux causaient amicalement après le dîner jusqu'à onze heures. Puis ils gagnèrent leurs chambres respectives. Mais avant, Mme Gervais aurait manifesté le désir, pour que la réconciliation fut complète, de partager le lit de son mari ; celui-ci refusa. Une heure plus tard, Mme Gervais descendit dans la chambre de M. Gervais et réitéra sa demande.

— Tu connais nos conventions, dit ce dernier ; je n'ai autorisé ton retour ici qu'à la condition que nous vivrions séparés.

— Tu refuses ? s'écria Mme Gervais ; eh bien ! tant pis, tu l'auras voulu !

Rapidement, elle versa dans un verre le contenu d'une fiole qu'elle tenait cachée et absorba d'un trait le liquide, avant que son mari ait pu faire un geste pour la retenir.

Deux minutes s'étaient écoulées à partir de ce moment que Mme Gervais descendit dans la chambre de M. Gervais et réitéra sa demande.

DANS LA REGION

A HARNES

Arrestation d'un satyre

LA GENDARMERIE ARRETE UN SEXAGENAIRE SOULEUR D'ENFANTS ET EN OBTIENT DES AVEUX COMPLETS

Un ignoble personnage, émué laïque de l'abbé Canipet, vient d'être arrêté par les gendarmes de Lens, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs.

Il y a quelques jours, le sieur Delcroix Henri, 58 ans, dit Mingris, se querellait avec sa femme et la rossait d'importance. La femme porta plainte. Les gendarmes Lechon et Vente furent chargés de l'enquête.

En interrogeant les intéressés, ils furent amenés à demander à Delcroix s'il avait déjà été condamné.

« Je crois bien ! s'exclama la femme. Et si je voulais tout dire, il le serait encore comme il faut ! »

A ces paroles, les gendarmes dressèrent l'oreille. Ils insistèrent et, après quelques réticences, elle lui raconta que, vers la fin d'avril, son mari s'était livré à des actes immoraux sur de jeunes garçons.

L'enquête changea aussitôt d'allure. Des recherches habilement conduites, firent retrouver les jeunes gens qui avaient été les victimes du libidineux sexagénaire. Et c'est ainsi qu'on apprit qu'à plusieurs reprises, la rue de Grassin, qui donne sur la Grande Rue, et l'ombre qui règne autour du bâtiment sacré furent témoins de scènes sur lesquelles on nous permettra de ne pas insister.

Les déclarations des enfants qui sont tous âgés de moins de quinze ans, furent formelles et ne laissant aucun doute, Delcroix, dit Mingris fut à son tour interrogé, et sous la pression de ces aveux complets, il fut assisté mis en état d'arrestation et déferé au parquet.

LE DISCOURS D'EDWARDS

Le citoyen Edwards se réjouit de voir le ciel sourire aux délégués.

Il regrette l'absence au mort de vétérans de l'Internationale minière et celle des mineurs américains. Les mineurs organisés sont la plus grande force syndicale du monde entier. Ils sont des internationalistes et des pacifistes par excellence.

L'orateur rappelle qu'il y a vingt ans, lors du premier congrès de mineurs, qui eut lieu à Jolimont, les étrangers virent le champ de bataille de Waterloo, et le vieux Hurp, l'un des fondateurs de l'Internationale, qu'on est heureux de revoir ici en bonne santé, dit alors, dans un discours, que si la nouvelle Fédération des mineurs contribuait tout au moins par son action à rendre les guerres moins possibles, moins fréquentes, ce serait déjà un résultat considérable.

A mon tour, aujourd'hui, s'écria en terminant Edwards, je dis que la seule concurrence qui doit exister entre les pays, c'est cette noble émulation pour toujours plus de concorde et pour diminuer les menaces de conflits entre nations.

LE DISCOURS DE MAROLLE

Après que Goniaux eut répondu à ce discours du président, le citoyen Marolle, au nom des Belges, vint remercier les allemands pour leur cordiale réception.

La Belgique, dit-il ensuite, si elle est un petit pays sur la carte de l'Europe, a cependant dans la monde un grand rôle à jouer. Elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre.

Après que Goniaux eut répondu à ce discours du président, le citoyen Marolle, au nom des Belges, vint remercier les allemands pour leur cordiale réception.

La Belgique, dit-il ensuite, si elle est un petit pays sur la carte de l'Europe, a cependant dans la monde un grand rôle à jouer. Elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre et elle a vu le jour à la fin de la dernière grande guerre.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Paris, 3 juin. — La commission d'administration générale et de décentralisation s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Beaupier.

Le rapporteur, M. Chaigne, a établi les rapprochements et les divergences existant entre le texte précédemment adopté par la commission et le texte du projet de loi.

La commission a décidé de maintenir le chapitre relatif au recrutement et a renvoyé à demain, vendredi, l'examen du texte concernant l'avancement, la discipline et les associations de fonctionnaires.